

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/112

Nomenclature préfecture : **1.1 Marchés publics**
Service : **Pôle études prospectives et mobilités**
Objet : **Réalisation d'une démarche territoriale d'économie circulaire pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine conclue avec NEO ECO DEVELOPPEMENT**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

11 JUIL. 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la délibération n°2022-068 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022 validant le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme d'actions de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT les engagements du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, et notamment les actions de l'axe 4 « Mobiliser le territoire pour accélérer la transition vers une économie circulaire et durable »,

CONSIDERANT que dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération a pour objectif d'élaborer une démarche territoriale d'économie circulaire pour son territoire dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) des quartiers de la Croix Blanche, de l'Oly, de la Plaine et des Hautes Mardelles,

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté d'Agglomération de se faire accompagner pour la réalisation de cette mission,

DECIDE

ARTICLE 1er : DE SIGNER une convention pour la réalisation d'une démarche territoriale d'économie circulaire pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine avec NEO ECO DEVELOPPEMENT sise 1 rue de la Source à HALLENES-LEZ-HAUBOURDIN (59 320).

ARTICLE 2 : La réalisation de la mission durera 7 mois environ et se déroulera en quatre phases.

ARTICLE 3 : Le coût de la prestation d'élève à 34 500,00 euros HT, soit 41 400,00 euros TTC (TVA à 20 %) réparti comme suit :

- 16 500,00 euros HT pour la phase 1
- 5 250,00 euros HT pour la phase 2
- 9 750,00 euros HT pour la phase 3
- 3 000,00 euros HT pour la phase 4

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

08 JUIL. 2024

François DUROVRAY



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val de Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Réalisation d'une démarche territoriale d'économie circulaire pour le territoire de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine conclue avec NEO ECO DEVELOPPEMENT

Date de transmission de l'acte : 08/07/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 08/07/2024

Numéro de l'acte : DP2024-112 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240708-DP2024-112-AU

Date de décision : 08/07/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics